

Procès-Verbal décisionnel

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL de Collombey-Muraz

Lundi 20 janvier 2025 - Salle Multiactivités de la Charmaie - Muraz

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance constitutive par le doyen de fonction et d'âge et appel nominatif des conseillers généraux
2. Présentation des chefs des groupes politiques
3. Désignation des scrutateurs(trices)
4. Elections selon l'art. 8 du règlement
 - a. du président;
 - b. du vice-président;
 - c. du secrétaire;
 - d. des membres supplémentaires du Bureau en cas de besoin;
 - e. des membres de la commission de gestion, de leurs suppléants puis de son président;
 - f. des membres et du président de la commission permanente "aménagement du territoire et agglomération"
5. Divers

1. Ouverture de la séance constitutive par le doyen de fonction et d'âge et appel nominatif des conseillers généraux

Damien Vannay, doyen de fonction et d'âge, ouvre la séance à 19h30. Il félicite les élus dans un discours. Il procède à l'appel nominatif.

42 personnes présentes, 3 personnes excusées.

Le quorum est atteint.

Excusés : Mathieu Maret, Carole Lattion, Merita Imeri

Retard : -

2. Présentation des chefs de groupes politiques

Marie Métrailler (Le Centre) présente Nolan Weber comme chef de groupe.

Guillaume Vanay (UDC) présente Romain Gex-Fabry comme chef de groupe.

Manuel Doval (PLR) présente Julie Delaloye comme cheffe de groupe.

Patrick Oberson (PS) présente Donika Pereira comme cheffe de groupe.

Carole Morisod (Les Vert-e-s) présente Lucie Fauquet comme cheffe de groupe.

3. Désignation des scrutateurs

Cinq scrutateurs et scrutatrices sont désignés par les groupes politiques. Il s'agit de :

- Lendita Aliji (Le Centre)
- Adrien Rouiller (UDC)
- Sloane Dévaud (PLR)
- Merita Imeri (PS), remplacée par Patrick Oberson pour cette séance.
- Kilian De Gol (Les Vert-e-s)

4. Elections selon l'article 8 du Règlement

Président

Romain Gex-Fabry (UDC) présente la candidature de Guillaume Vanay.

Julie Delaloye (PLR) présente la candidature de Thomas Birbaum.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le doyen de fonction et d'âge suspend la séance pour procéder au vote à bulletin secret.

La séance est reprise après 10 minutes. Les résultats suivants sont annoncés :

- Bulletins entrés : 42
- Bulletins valables : 42
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Majorité absolue à 21
- Est élu avec 27 voix : Thomas Birbaum
- A obtenu 15 voix : Guillaume Vanay

Thomas Birbaum est élu comme Président du Conseil général de Collombey-Muraz pour la législature 2025-2028. Il est applaudi par l'assemblée.

Il prononce un discours dans lequel il énonce sa vision d'un organe législatif avec ses propositions pour une meilleure organisation. Il encourage chacun des conseillers généraux à respecter la confiance de l'électeur et travailler pour le Conseil général.

Vice-président

Nolan Weber (Le Centre) présente la candidature de Giovanni Brunetti.

Aucune autre candidature n'est présentée. En application de l'article 9 du règlement, l'élection est tacite.

Giovanni Brunetti est élu comme Vice-président du Conseil général de Collombey-Muraz pour la législature 2025-2028. Il est applaudi par l'assemblée.

Secrétaire

Aucune candidature n'est déposée par les groupes politiques.

Romain Gex-Fabry (UDC) dépose une motion d'ordre sur ce point. Il demande l'ajournement de l'élection du secrétaire et du membre supplémentaire du Bureau. Il motive sa demande par le fait qu'aucune candidature n'a été déposée car ce poste n'est pas valorisant.

La séance est suspendue pendant 15 minutes.

A la reprise de la séance, Nolan Weber (Le Centre) annonce que le Centre revendiquera le poste de membre supplémentaire du Bureau. Il annonce également soutenir la motion d'ordre pour ajourner l'élection du Secrétaire mais pour lui le problème n'est que repoussé à la prochaine séance. Il appelle les autres groupes à prendre leurs responsabilités et proposer un candidat au poste de Secrétaire.

Le Président Thomas Birbaum met la motion d'ordre au vote. Romain Gex-Fabry (UDC) demande que celle-ci soit acceptée tacitement car elle n'est pas combattue. Le Président rappelle que l'article 27 al.5 du règlement ordonne que toute motion d'ordre est soumise au vote.

Le Président soumet au vote le texte "ajournement de l'élection du poste de secrétaire du Conseil général".

Vote : 29 POUR ; 10 CONTRE ; 3 ABSTENTIONS. Total 42 voix.

Lionel Joris (Le Centre) prend la parole pour relever une erreur dans le décompte. Le total des voix doit être de 41 voix, le Président ne votant pas.

Un nouveau vote est organisé.

Vote : 28 POUR ; 10 CONTRE ; 3 ABSTENTIONS. Total 41 voix.

L'élection du Secrétaire est donc ajournée.

Membre supplémentaire du Bureau

Le Président rappelle que le Bureau est composé de 7 à 9 membres selon l'article 11 du Règlement. Avec cinq chefs de groupe, le Président, le Vice-président et le Secrétaire il y a déjà 8 membres. Il faut donc élire un membre supplémentaire du Bureau afin d'assurer la représentativité politique selon la lettre e) de l'article 11.

Nolan Weber (Le Centre) présente la candidature de Serge Hauri comme membre supplémentaire du Bureau. Avec 15 conseillers généraux sur 45, le Centre a droit à 3 sièges au sein du Bureau.

Romain Gex-Fabry (UDC) prend la parole pour rappeler que sa motion d'ordre comprenait également l'ajournement pour le poste de membre supplémentaire du Bureau.

Le Président explique qu'il a compris que la motion d'ordre ne demande que l'ajournement du Secrétaire. N'ayant pas le texte écrit en sa possession, il l'a soumis au vote comme il l'a compris.

Nolan Weber (Le Centre) prend la parole pour expliquer que son groupe avait également compris que cela concernait seulement le poste de Secrétaire. Il ne veut pas ajourner l'élection du membre supplémentaire.

Guillaume Vanay (UDC) demande également l'ajournement de cette élection. Il propose de mettre l'élection de ces deux postes en attente jusqu'au prochain plénum du Conseil général pour envisager une externalisation.

Laura Zermatten (PLR) demande des explications sur la possibilité de refaire le vote pour que l'ajournement puisse concerner ces deux postes.

Romain Gex-Fabry (UDC) demande l'ajournement de cette élection également et le respect de sa motion d'ordre initialement déposée.

Lucie Fauquet (Les Vert-e-s) demande que le texte soumis au vote soit projeté à l'écran.

Cherryl Clivaz (PS) demande du respect et un ajournement de ces deux postes.

Le Président comprend ces demandes comme une nouvelle motion d'ordre et suspend la séance pendant 15 minutes.

Le Président reprend la séance et soumet à l'assemblée deux votes :

- a) Souhaitez-vous voter ensemble sur les postes de secrétaire et membre supplémentaire du Bureau (ce qui annulerait le vote précédent) ?
Vote : 21 POUR ; 16 CONTRE ; 4 ABSTENTIONS. Total 41 voix.

La motion d'ordre étant acceptée, le 1^{er} vote avec ajournement simple du secrétaire est annulé.

L'assemblée passe donc au vote sur la 2^e motion d'ordre :

- b) Motion d'ordre initiale de l'UDC pour un ajournement des élections du Secrétaire et du membre supplémentaire du Bureau
Vote : 16 POUR ; 24 CONTRE ; 1 ABSTENTION. Total 41 voix.

La motion d'ordre étant refusée, l'ordre du jour n'est pas modifié et les élections du Secrétaire et membre supplémentaire du Bureau sont maintenus.

Retour à l'élection du Secrétaire

Aucune candidature n'est déposée. Romain Gex-Fabry (UDC) annonce que l'UDC votera blanc à cette élection.

Le Président annonce que tout conseiller général est éligible à cette fonction. Le scrutin à bulletin secret est organisé. La séance est suspendue.

- Bulletins entrés : 42
- Bulletins valables : 42
- Bulletins blancs : 16
- Bulletins nuls : 0
- Majorité absolue à 13 (les bulletins blancs et nuls ne sont pas pris en compte)
- Est élu avec 19 voix : Guillaume Vanay (UDC)
- Ont obtenu des voix :
 - Loic Mermod : 1
 - Cherryl Clivaz : 1
 - Lucie Fauquet : 1
 - Julien Gex-Fabry : 1
 - Patrick Zumbach : 1
 - Arnaud Giovanola : 1
 - Romain Gex-Fabry : 1

Le Président félicite Guillaume Vanay au poste de Secrétaire et l'invite à le rejoindre sur l'estrade. Guillaume Vanay (UDC) prend la parole pour refuser son élection et annonce sa démission immédiate du poste.

Conformément au Règlement, le Vice-président reprend les fonctions du Secrétaire de manière ad intérim.

Retour à l'élection du membre supplémentaire du Bureau

Aucune autre candidature n'est déposée. Serge Hauri (Le Centre) est élu tacitement. Le Président le félicite et Serge Hauri est applaudi.

Commission de gestion (Cogest)

Les commissaires et suppléants suivants sont élus dans la commission de gestion tacitement :

- Le Centre : Marie Métrailler, Lionel Joris, Pauline Arlettaz
- UDC : Arnaud Giovanola, Raphael Gyax
- PLR : Angeline Turin, Christophe Brendle
- PS : Merita Imeri
- Vert-e-s : Kilian De Gol

Suppléants :

- Le Centre : Céline Mayor
- UDC : Loic Mermod
- PLR : Manuel Doval
- PS : Cherryl Clivaz
- Vert-e-s : Lucie Fauquet

Nolan Weber (Le Centre) présente la candidature de Pauline Arlettaz à la présidence de la Cogest. Il n'y a pas d'autre candidature, Pauline Arlettaz est donc élue tacitement sous les applaudissements de la salle.

Commission Aménagement du territoire et agglomération (ATA)

Les commissaires et suppléants suivants sont élus dans la commission ATA tacitement :

- Le Centre : Thomas Donnet, Yann Ebener, Valentin Fürst
- UDC : Damien Vannay, Jonathan Jomini
- PLR : Loan Cottet, Laura Zermatten
- PS : Patrick Oberson
- Vert-e-s : Carole Morisod

Suppléants :

- Le Centre : Céline Agosti
- UDC : Julien Gex-Fabry
- PLR : Mathieu Maret
- PS : Michael Nicolas
- Vert-e-s : Kilian De Gol

Donika Pereira (PS) présente la candidature de Patrick Oberson à la présidence de la commission ATA. Il n'y a pas d'autre candidature, Patrick Oberson est donc élu tacitement sous les applaudissements de la salle.

Le Président le rend attentif à l'article 18 alinéa 3 du Règlement qui prévoit que la commission doit être convoquée par ses soins dans le mois qui suit sa nomination.

5. Divers

Nolan Weber (Le Centre) revient sur l'élection du Secrétaire et prend acte de la démission immédiate de Guillaume Vanay. Il demande de trouver une solution rapidement.



Romain Gex-Fabry (UDC) revient sur le refus de l'UDC d'occuper ce poste comme annoncé lors de la séance de rencontre avec les présidents de parti et chefs de groupe la semaine précédent le plénum du Conseil général.

Olivier Turin (Président de Commune) présente la nouvelle répartition des dicastères du Conseil municipal.

Le Président Thomas Birbaum regrette que le bureau ne soit pas complet avec la vacance au poste de Secrétaire. Il annonce que le Bureau traitera de cette question à sa prochaine séance. Il remercie toutes les personnes ayant travaillé pour l'organisation de cette séance constitutive. Les informations utiles seront transmises aux conseillers généraux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Conseil général de Collombey-Muraz

Le Président	Le vice-président (Le Secrétaire ad-interim)
	
Thomas Birbaum	Giovanni Brunetti